

Communes de TRAMELAN & de SAICOURT

Parc éolien de la
Montagne de Tramelan
"Prés de la Montagne - Montbautier"

Plan de Quartier valant Permis de construire (*PQ valant PC*)

Rapport récapitulatif de la Procédure de Participation (RPP)

Annexe 4.4.1

IPP - Soirée de présentation publique du 6 juin 2012
Compte-rendu de la partie questions/réponses



Kirchner



&



Canton de Berne
Commune de TRAMELAN & de SAICOURT
Montagne du Droit

Parc éolien de la
Montagne de Tramelan
« Pré de la Montagne – Montbautier »

Séance d'informations publique du 6 juin 2012,
Salle de la marelle,
19h40 – 21h50

Compte-rendu de la partie questions/réponses
Chancellerie municipale HG/NR

Points 7 et suivants selon ordre du jour

7.1. Santé / Sécurité

Question de M. Jean-Claude Voumard, Les Reussilles :

Les éoliennes sont-elles programmées pour s'arrêter en cas de mauvais temps et de vent défavorable ?

Réponse de M. Marcel Baerfuss, équipe de projet :

Je ne suis pas entré dans trop de détails techniques dans le cadre de ma présentation partant du principe que l'ensemble des documents se trouvent sur le site internet de la commune (800 pages de textes et des cartes précises). Néanmoins je réponds en précisant que plusieurs éoliennes seront équipées de dispositifs différents, dont celui permettant de stopper les éoliennes en cas de bruit. Trois machines seront équipées de la sorte du côté des Places et du Chalet.

Question de M. Philippe Zahno, modérateur :

Peut-on toutes les arrêter ?

Réponse de M. Marcel Baerfuss, équipe de projet :

Oui, chaque turbine peut être actionnée par rapport aux nuisances.

Question de M. Guy de Wattewille, Tramelan :

Je suis médecin et suis étonné de la manière dont vous avez défini le « syndrome ». Le syndrome consiste en une multitude de réactions diverses en fonction de chaque individu. La sensibilité aux nuisances varie d'une personne à l'autre. Je vous renvoie par ailleurs à l'émission de la RTS 36.9 qui s'est penchée sur la question du cholestérol et a montré que des professeurs ont été manipulés par l'industrie pharmaceutique.

Réponse de M. Marcel Baerfuss, équipe de projet :

Je n'ai pas la prétention d'avoir vos connaissances médicales. Les éléments présentés en terme de santé ressortent des études d'impact. Il y est notamment dit que la théorie du « syndrome éolien » développée par Mme Nina Pierpont n'est pas démontrée.

Remarque de M. Martial Voumard, Mont-Tramelan :

Dans la présentation, il a été évoqué la distance aux éoliennes qui se situent pour certaines à 300 – 400 mètres des habitations. Je suis étonné que le projet tramelot ne tienne pas davantage compte des réflexions qui ont été rapportées dans la presse. Je cite Roger Nordmann, PS,

défenseur de l'éolien, qui prône une distance de 800 à 1'000 mètres à respecter. Andreas Appenzeller, exploitant du parc de Saint-Brais, pense que 300 mètres entre une éolienne et une habitation, c'est trop court. Frédy Froidevaux, ancien maire de Saint-Brais, aujourd'hui à Suisse Eole, recommande des distances plus grandes. Je prie donc les instigateurs du parc de tenir compte de ces remarques.

Question de Mme Valérie Hasler, Tramelan :

Je m'interroge sur la conséquence de la construction du parc sur la valeur des bâtiments sis dans son emprise. L'immobilier va-t-il subir une moins-value ? Quelles leçons avez-vous tirées des expériences régionales ?

Réponse de M. Marcel Baerfuss, équipe de projet :

Nous n'avons aucune expérience régionale ni nationale en la matière. La seule que nous ayons et qui est connue de nous c'est l'expérience en Belgique décrite par des notaires belges. Selon celle-ci, les bâtiments perdent 30 % de leur valeur lorsque la construction d'un parc est projetée. Une remise à niveau se fait dès que le parc est réalisé.

Question de M. Roland Schweizer, Mont-Tramelan :

En France, en Espagne et en Belgique, des arrêts judiciaires ont condamné des exploitants à verser des indemnités à hauteur de 30 % de la valeur de bâtiments aux propriétaires touchés par la construction de parcs. Je me retourne donc vers sol-E Suisse qui gagnera CHF 9'000'000 sur le parc, soit CCHF 20'000'000.- sur 20 ans.

Réponse de M. Philippe Zahno, modérateur :

Une réponse sera donnée à M. Schweizer dans le cadre de la présentation de M. Buergi.

Question de Mme Géraldine Ryser, Tramelan :

J'aimerais revenir sur l'impact des machines sur les personnes. J'ose espérer que les représentants des communes concernées se sont approchés des habitants du Peuchapatte et qu'elles se sont souciées de leur santé et de leurs biens immobiliers. Certaines d'entre elles essaient de vendre leur bien depuis deux ans, en vain. Est-ce que la commune de Tramelan en l'occurrence s'intéresse à ce qui se passe chez les voisins dans la région ?

Réponse de Mme Milly Bregnard, Maire de Tramelan :

Bien entendu que les autorités locales se préoccupent de la santé des habitants de la région. Je peux vous assurer que les gens habitant au pied de Juvent ne sont pas malades !

Réponse de M. Philippe Zahno, modérateur :

J'ajoute à ce chapitre que le canton du Jura a commandé une étude d'impact sur la santé qui sera publiée prochainement.

Question de M. Bruno Gyger, Tramelan :

Je constate que les cartes mises à disposition sur le site de Tramelan respectent les normes en matière de bruit. Mais je relève toutefois que le bruit se juge aussi à l'aune de sa fréquence (par exemple le phénomène de bruit sourd) qui peut rendre les gens malades.

Réponse de M. Julien Galley, équipe de projet :

Le projet du parc s'appuie sur la législation fédérale (OPB : Ordonnance Protection du Bruit) en vigueur qui règlemente les immissions de puissance sonore (dBA) en zone d'habitation (bâtiments habités). Toutes les mesures ont été prises pour protéger l'humain en tenant compte des décibels (dBA) prescrit selon la sensibilité de la zone.

7.2. Partenariats, conventions, redevances

Question de M. Jean-Philippe Meyer, Les Reussilles :

Je tiens à rectifier les chiffres qui ont été formulés afin de ne pas mal informer la population. Le parc éolien de Tramelan ne permettra de couvrir que le 0.055 % (ndle : 45/60'000 GWh= 0.075 %) de la consommation en Suisse. Pour se faire une idée de l'impact en terme de couverture énergétique, il faut tenir compte non pas seulement de la consommation du Jura bernois, mais de la consommation totale de la Suisse.

Réponse de M. Franz Buergi, équipe de projet :

La politique énergétique (électrique) future est basée sur la production décentralisée d'électricité. Il est clair que le parc de Tramelan n'est pas grand-chose par rapport à la Suisse. Mais il faut comparer ce qui est comparable. La production d'une seule éolienne (4,5 GWh/a) équivaut à trois fois la production de la centrale solaire du Stade de Suisse à Berne, à deux fois la production d'une centrale biogaz agricole de taille moyenne et à la production d'une petite centrale hydraulique. On peut donc considérer qu'une seule éolienne produit beaucoup sur l'échelle de la production décentralisée. Il faut réaliser tout ce que l'on peut en matière technologique pour soutenir les énergies renouvelables.

Remarque de M. Markus Gerber, Maire de Saicourt :

Quels montants donnez-vous pour la Croix-Rouge Suisse ? Ou d'autres associations caritatives ? CHF 20.- ? CHF 100.- ? C'est rien ou presque rien. Mais ça aide déjà ailleurs dans le monde. Si on réfléchit comme ça, à savoir que CHF 20.- c'est rien, on ne soutient plus les associations de ce type.

Question de M. Yann Meyer, Les Reussilles :

Les instigateurs du projet ont-ils fait un bilan relatif à l'énergie grise, à savoir l'énergie dépensée pour construire et produire de l'énergie ?

Réponse de M. Franz Buergi, équipe de projet :

Je n'ai pas de chiffres exacts. Une éolienne, c'est principalement des métaux recyclables donc du fer, du cuivre. Ce fer et cuivre peut-être fondu (recyclé) lors du démantèlement. L'autoconsommation d'une turbine en matière d'énergie est pratiquement nulle (ndle : 1 à 2 %). Donc le bilan est plutôt bon, à priori.

Question de M. Roland Scheidegger, Tramelan :

Qu'en est-il de l'indemnisation des propriétaires fonciers qui jouxtent un terrain sur laquelle est érigée une turbine. Vont-ils toucher quelque chose ? Pour moi, si on touche CHF 15'000.- à CHF 20'000.- par année, il est clair qu'on ne tombe pas malade !

Réponse de M. Markus Gerber, Maire de Saicourt :

Il a été dit que 3.5 % du chiffre d'affaires sera reversé à la « collectivité » et aux communes seules. En ce qui concerne les voisins de parcelles accueillant des machines, plusieurs pistes sont à l'étude. Il n'est pas impossible que 1 % des 3.5 % soit versé précisément aux propriétaires fonciers de ce genre, dans un périmètre qui reste toutefois à définir.

Question de M. Monsieur Brahier, Lajoux :

M. Bürgi avez-vous déjà démonté une éolienne et refondu le fer ?

Réponse de M. Franz Buergi, équipe de projet :

Non pas personnellement. Concernant le parc de Juvent, après 15 ans d'exploitation, une procédure de remplacement « repowering » est en cours, à savoir de remplacer quatre petites éoliennes par quatre plus grandes. Pour exploiter un parc, il faut que ce dernier soit accepté dans la région ; il faut tenir les promesses qui ont été faites. Que deviendra le parc dans 20 ou 25 ans ? Personne ne le sait. Le parc sera démantelé aux frais de l'exploitant si les communes ne souhaitent plus qu'il soit exploité.

Question de M. Frédéric Charpié, Les Reussilles :

Je m'étonne de l'uniformité des machines envisagées dans le parc. Faut-il vraiment le concevoir en termes d'uniformité ? Je constate qu'une des turbines se trouve à 313 mètres de la ferme de l'Arse. C'est proche ! Existe-t-il une possibilité d'installer des machines de grandeur et de puissance par rapport aux habitations ?

Réponse de M. Julien Galley, équipe de projet :

Si votre question concerne le bruit, les éoliennes sont interdépendantes. Un dépassement en matière de bruit aux abords d'une habitation aura une conséquence sur une ou toutes les machines proches de l'habitation concernée. Il sera possible de réduire l'immission dans la zone habitée, en agissant sur une seule, deux ou trois machines selon les vitesses de vent. L'uniformité du parc permet ainsi de travailler de manière plus cohérente sur le bruit.

7.3. Paysages / 7.4. Autres questions

Remarque de M. Marcel Baerfuss, équipe de projet :

Je précise que la hauteur et le type uniforme des éoliennes découle aussi d'une exigence d'uniformité d'insertion dans le paysage.

Question de Mme Ulrike Droz, Tramelan :

J'interviens pour avoir été responsable à Tramelan du tourisme. Vous avez évoqué la politique fédérale qui tend à décentraliser la production. Existe-t-il des réflexions d'implantation de parcs à Zermatt, à Zurich ou à Interlaken ?

Réponse de M. Franz Buergi, équipe de projet :

Un des critères pour implanter un parc, c'est que l'endroit soit idéal. Les villes n'entrent pas dans ce critère, il n'y a généralement pas assez de vent. Les villes et les centres touristiques ont toutefois des projets d'énergie renouvelables (biogaz, solaire, petite hydraulique, chauffage à distance à plaquettes de bois, etc.).

Remarque de M. Peter Aronski, Tramelan et Sankt-Moritz :

Le canton des Grisons a étudié la question des éoliennes. En Centre-Engadine, il a été décidé de ne jamais en installer par crainte d'une perte touristique. M. Kurt Bobst, directeur de Raetia Energie est d'avis que l'éolien n'est pas intéressant pour les Grisons.

Remarque de M. Constant Schmied, Tramelan :

Vous souvenez-vous qu'en 1940, trois éoliennes ont été installées sur la Montagne de Tramelan pour pallier le manque de pétrole. Ces éoliennes ont été démontées en 1949 après que des poteaux électriques eurent été installés en montagne en 1948.

Question de M. Roland Schweizer, Mont-Tramelan :

Le guide neuchâtelois contient un concept juridique plus évolué en matière de protection du paysage. Il dit notamment qu'un parc éolien ne peut jouxter des zones IFP à moins de 5 km. Or, à Tramelan, il existe des zones protégées sur le plan fédéral (Plat des Chaux, Etang de Bellelay) qui ne respectent pas ces distances.

Réponse de M. Emmanuel Contesse, équipe de projet :

Pour avoir participé au programme neuchâtelois en la matière, il y a eu des choix pris en ce qui concerne l'emplacement des parcs éoliens (Pas du côté de La Sagne, mais de Crêt-Meuron). Le concept neuchâtelois n'intègre pas de systématique en terme de distance. Il tient compte des systèmes de rupture et de crêtes. Le Cernil n'est pas proche d'un système marécageux, ce qui n'est pas le cas à Saicourt.

Question de Mme Pascale Hoffmeyer, Saint-Brais :

Je suis frappée par le descriptif de M. Baerfuss en matière de contexte énergétique ; je regrette que ce monsieur ne soit pas conscient de l'impact sur la santé des parcs sur les gens et finalement en matière de paysage, ce monsieur se contredit et n'a aucune conviction.

Remarque de M. Markus Gerber, Maire de Saicourt :

Je rappelle que l'objectif de la soirée est de discuter sur le thème et non pas de s'en prendre aux personnes qui présentent.

Question de M. Martial Voumard, Mont-Tramelan :

M. Buergi a parlé d'une politique fédérale globale. Que pouvez-vous nous dire sur la politique qui prévaut pour le Jeanbrenin ?

Réponse de M. Franz Buergi, équipe de projet :

Dans le plan directeur régional et cantonal, Tramelan est un site prioritaire. Le Jeanbrenin est considéré en coordination en cours, soit considéré comme secondaire.

Question de M. Martial Voumard, Mont-Tramelan :

Mais le site de Jeanbrenin va-t-il se développer ?

Réponse de M. Franz Buergi, équipe de projet :

Il est clair que si le parc du Jeanbrenin est déclaré prioritaire par l'ARJB, des entreprises voudront le réaliser. Mais le chemin est encore long.

Actuellement le seul projet concret sur la Montagne du Droit, est le «repowering» soit le remplacement par Juvent de quatre éoliennes par des machines de nouvelle génération sur la commune de Villeret.

Remarque de M. Arnaud Brahier, ARJB :

Le plan directeur des parcs éoliens est en phase de révision. La procédure de participation et d'information de la population va bientôt débiter. Vous pourrez prendre connaissance sur ce qu'il adviendra du site de Jeanbrenin. L'idée qui chapeaute cette révision est de concentrer la production éolienne et les « impacts » sur les endroits les plus appropriés.

Question de M. Olivier Scheidegger, Tramelan :

J'habite une ferme qui sera entourée de trois turbines dans un périmètre de 500 mètres. Une éolienne au Sud-Ouest aura son rotor qui donnera sur une fenêtre. Est-ce que ça c'est déjà construit ailleurs ?

Réponse de M. Franz Buergi, équipe de projet :

Non, cela ne s'est à priori jamais fait (?). Mais les machines tiendront compte des effets stroboscopiques sur les habitations concernées.

Question de M. Bruno Gyger, Tramelan :

On annonce que le site de Tramelan produira 45 GWh. Sur le site internet de la commune, il est dit que la production possible d'une éolienne se montera à 1.5 GWh, soit 15 sur l'ensemble du site ! 45 GWh correspondent à 3'600 heures de fonctionnement. Sur le site de Juvent, avec une production annuelle de 39 GWh/a ce sont 1'060 heures de fonctionnement en moyenne qui sont recensées. Quelle est la réalité des chiffres ?

Réponse de M. Julien Galley, équipe de projet :

Je n'ai pas connaissance du chiffre de 1.5 GWh/a par turbine que vous mentionnez. Il s'agit d'env. 4.5 GWh/a par turbine, soit 45 GWh/a pour le parc de Tramelan.

La production globale de Juvent de 39 GWh/a que vous mentionnez est correcte. Il est difficile de comparer le site de Juvent et celui de Tramelan étant donné que les turbines ne sont pas toutes du même type ni de la même puissance installée. Certaines turbines de Juvent datent de 1996, d'autres de 2010. En 2011, les 8 premières machines ont produit 7 GWh, soit env. 1000 h à puissance nominale alors que les 8 nouvelles ont produit 32 GWh soit env. 2000 h à puissance nominale.

Remarque de M. Pierre Amstutz, Corgémont :

Je n'ai pas de questions précises aux organisateurs mais des questionnements que je me pose :

- Ai-je accepté le moratoire sur le nucléaire ?
- Suis-je favorable au nouveau site de Mühleberg ?
- Comment fais-je des économies en qualité de consommateur ?
- Quel type de chauffage utilisé-je ?
- Que fais-je du courant vert ?
- Combien de postes TV ai-je chez moi ? Fais-je ma lessive la nuit ? Quel est l'indice énergétique de mes appareils ?
- A l'époque, aurais-je ou ai-je été opposé à la construction de Kaiseraugst ? ses déchets ont une durée de vie de 100'000 ans !

Question de M. Frédéric Charpié, Les Reussilles :

Je pense que dans ce dossier, il faut sortir de l'émotionnel. Je constate un vide juridique en Suisse, mais certains pays ont de la pratique. L'Office fédéral de la Santé publique a émis un avis par rapport à la distance des machines aux habitations et prône une distance de 1'500 mètres pour des machines de 180 mètres de haut et de puissance de 5 MW Gwh. Tramelan est-elle en accord avec ces prescriptions ?

Réponse de M. Julien Galley, équipe de projet :

Le contexte et la topologie du terrain en Allemagne n'est pas le même ; dans ce pays, on compte 20'000 machines souvent de plus grande hauteur et plus puissante. Les concepteurs du projet

ont suivi la législation applicable en Suisse et dans le canton de Berne. La Suisse protège selon moi les humains par le biais de l'Ordonnance fédérale sur le bruit, les immissions où les gens habitent. Une distance seule ne protège pas. En outre, nous suivons ce qui se fait au dehors de nos frontières.

Question de M. Paul Doebeli, Tramelan :

Vous avez annoncé que sol-E Suisse toucherait jusqu'à 19 cts le KWh injecté dans le réseau. Or, l'Ordonnance fédérale parle de 21.5 cts.

Réponse de M. Julien Galley, équipe de projet :

Le montant indiqué dans l'Ordonnance est compris TTC. Les montants articulés par sol-E Suisse (entre 12 et 19 cts le kWh) sont hors taxe.

Tramelan, le 20.06.2012.



Kirchner

Communes de TRAMELAN & de SAICOURT

Parc éolien de la

Montagne de Tramelan

"Prés de la Montagne - Montbautier"

Plan de Quartier valant Permis de construire (*PQ valant PC*)

Rapport récapitulatif de la Procédure de Participation (*RPP*)

Annexe 4.4.2

IPP - Soirée de présentation publique du 6 juin 2012

Revue de presse



Kirchner

ÉNERGIE Parc éolien de la Montagne de Tramelan

Le projet sera soumis au vote

MICHEL BOURQUI

Organisée hier soir à la Marelle par les Conseils municipaux de Tramelan et Saicourt, une séance d'information à la population sur l'implantation d'un parc éolien sur la Montagne de Tramelan a réuni près de 300 personnes. Scoop de la soirée: ce projet éolien, qui a fait couler beaucoup d'encre, sera soumis à des votations communales en septembre 2013. Animée par Philippe Zahno, vice-directeur de RJB, cette séance a été marquée par une manif silencieuse des opposants au projet, le PHP (Protection habitat et paysage Jura bernois). A l'aide de panneaux et de slogans, ils ont contesté son bien-fondé à l'extérieur de la salle avant l'ouverture de la séance. A l'heure des questions-réponses, ce sont d'ailleurs principalement des membres de PHP qui ont animé la discussion. Plus que des questions, c'était d'avantage un débat contradictoire entre les promoteurs du projet et leurs opposants, chacun argumentant ses chiffres, ses vérités et ses convictions.

Main dans la main

Milly Bregnard et Markus Gerber, respectivement maire de Tramelan et de Saicourt, ont souligné la parfaite collaboration de leurs communes sur l'élaboration du projet. Les maires ont plaidé pour le bien-fondé et l'indépendance totale que générerait le parc éolien de Tramelan en matière de production énergétique renouvelable.

Marcel Baerfuss, ingénieur ATB, François Comina, urbaniste communal, Emmanuel Contesse, ingénieur paysagiste,



Un photomontage réalisé par les opposants au projet, avec au premier plan, le restaurant des Places et les trois éoliennes les plus proches. LDD

Franz Bürgi, directeur de sol-E Suisse, Julien Gallet, chef de projet sol-E, ont présenté les différents aspects du projet: le contexte énergétique, la présentation des études d'impact sur l'environnement.

D'après Emmanuel Contesse, les diverses études entreprises attestent d'un bilan global conforme aux prescriptions environnementales. Les seules véritables nuisances concerneraient les chauves-souris. François Comina a repris dans le détail toutes les procédures liées à l'implantation de ces éoliennes, un volet déjà évoqué dans nos colonnes. La maire de Tramelan a informé sur les partenariats, les conventions et les redevances. Confirmation a été donnée que tous les

frais d'installation et de construction du parc, 55 millions de francs, seraient pris en charge par sol-E. Que les revenus annuels pour les deux communes et les propriétaires fonciers s'élèveront à 500 000 fr.

Les représentants de sol-E ont décortiqué tous les aspects techniques du projet. Dix éoliennes (7 sur Tramelan, 3 sur Saicourt) de 95 m avec des pales de 50 m. Elles devraient produire 45 GWh/par an, alors que la consommation d'électricité des deux communes est actuellement de 25 GWh/par an. Après une avalanche d'infos et de chiffres souvent complexes, de graphiques et de photomontages, le public a eu droit de parole durant un peu plus d'une heure. Le

temps de mesurer le fossé qui sépare les initiants du projet des opposants de PHP. On s'inquiète des nuisances que les éoliennes causeront au paysage. De leur bruit, de leur gigantisme et surtout de leur distance par rapport aux habitations du lieu. Et des dégâts qu'elles provoqueront sur la santé des habitants proches, selon un médecin de la place. Il paraît évident que bien de l'eau coulera dans le lit de la Trame avant que le peuple décide, en septembre 2013, de l'implantation ou non d'un parc éolien sur la Montagne de Tramelan. ☉

www.journaledujura.ch

Consultez également sur notre site notre dossier «Énergie»

TRAMELAN

Débats éoliens, mais débats sereins

ARNAUD BERNARDIN

► **La phase d'information et de participation** touchant au parc éolien de la Montagne de Tramelan a connu son point d'orgue mercredi soir, à la salle de la Marelle à Tramelan, lors d'une présentation publique du projet.

► **Les opposants** s'étaient certes mobilisés, mais les discussions ne se sont jamais envenimées et les questions adressées aux promoteurs et aux autorités locales de Tramelan et Saignes ont été marquées du sceau de la légitimité et de la pertinence.

► **Reste que dans la région jurassienne**, la problématique de l'énergie éolienne divise, les arguments des uns s'avérant tout aussi défendables que ceux des autres.

On attendait la tempête; on n'a eu droit qu'à une brise légère mercredi soir à la Marelle, où près de 300 personnes se sont massées pour s'informer au sujet du parc éolien de la Montagne de Tramelan. L'expérience d'autres séances en d'autres lieux jurassiens avait inspiré la circonspection aux organisateurs. Le débat de mercredi soir, orchestré à la seconde, n'a jamais connu la houle que certaines autorités communales ont eu le heurt d'affronter. De la ri-

gueur de l'organisation est née la sérénité de discussions ayant duré deux heures et demie.

Pourtant, les opposants au parc éolien, réunis sous la bannière de l'Association protection habitat et paysage Jura bernois, n'ont pas manqué de se mobiliser. Avant même leur entrée dans la salle, ils ont témoigné pacifiquement leur opinion contestataire en déployant une batterie de pancartes estampillées de leurs revendications et de leurs doléances. Les deux hommes du service de sécurité ont eu tout loisir de lire les slogans, sans redouter le moindre débordement.

Les débats, animés par Philippe Zahno, enfant de Moutier et ancien porte-parole de l'Armée suisse, ont été judicieusement structurés par thèmes. Après une introduction sur des aspects techniques, les orateurs sont revenus sur les questions d'impact liées à l'implantation d'un parc éolien, à l'instar du bruit, de la projection d'ombres et de glace ou encore de l'influence sur la nature et le paysage.

Décibels ou tonalité?

Pour Marcel Baerfuss, du bureau ATB à Tramelan, les conditions édictées par l'ordonnance fédérale sur le bruit sont respectées à la lettre pour ce qui touche à l'ensemble des dix turbines prévues sur la Montagne de Tramelan. Une observation valant tant pour le bruit aérodynamique, celui du vent jouant dans les pales, que pour le bruit mé-

canique, émis notamment par le rotor et que les nouvelles générations d'éoliennes ont eu le mérite d'étouffer. «Les valeurs dbA (n.d.l.r: décibels audibles) ne représentent pas l'unique point à prendre en considération pour la santé des gens. La qualité d'un bruit entre aussi en ligne de compte», lui a fait remarquer Bruno Gyger, ingénieur tramelot présent dans la salle. «Il est vrai que les questions de tonalité ou de psychoacoustique ne sont pas réglées par l'ordonnance fédérale», a confirmé Julien Galley, chef de projet en nouvelles énergies renouvelables chez Sol-E, filiale des FMB responsable du projet éolien tramelot.

La question lancinante et centrale de la distance aux habitations a aussi été abordée. Fred Charpié, travailleur social des Reussilles, a relevé «le vide juridique» lié à l'inexpérience helvétique. Il s'est référé à la pratique allemande en la matière, où une distance de 1500 m est recommandée pour des éoliennes d'une hauteur de 180 m. Quid dès lors d'une éolienne de 150 m plantée à quelque 300 m d'une ferme de la Montagne de Tramelan, s'est-il interrogé.

Emmanuel Contesse, du bureau Natura aux Reussilles, a détaillé les résultats des études d'impact. Selon ses conclusions, les dix turbines influenceront de façon infime sur l'avifaune, y compris pour les migrations. De même, aucun mât ne sera planté en zone de danger ou de protection des eaux. L'impact s'avé-

ra en revanche important pour les chauves-souris et en particulier pour des colonies de sérotines boréales recensées à Tramelan et jugées d'importance nationale.

Fritz Bürgi, directeur de Sol-E, a aussi répondu à plusieurs reprises aux questions du public. Il a notamment rappelé que «l'exploitation d'un parc éolien passait par une acceptation de la population». Et d'ajouter que son entreprise «tiendrait ses engagements».

Question de point de vue

Les chiffres et leur interprétation variable en fonction des in-

térêts ont aussi été beaucoup discutés mercredi soir. Pour Sol-E, le parc éolien de la Montagne de Tramelan couvrira les besoins en électricité de 40% des ménages du Jura bernois. Poudre aux yeux, nuancent les opposants, en affirmant «qu'un citoyen suisse consomme en moyenne 7,6 MWh par an, dont moins d'un tiers de consommation domestique».

Ces mêmes opposants ont souligné que les dix turbines tramelotes ne produiront que 0,055% de la consommation suisse: «une goutte d'eau». Pour Markus Gerber, maire de la commune de Saicourt, chaque

effort local vaut la peine d'être fourni, au même titre «qu'un don de dix malheureux francs dans une campagne de récolte d'argent menée par la Croix Rouge et portant sur des sommes à plusieurs millions».

Les avis divergent donc à Tramelan, à l'heure où la politique énergétique suisse piétine à la croisée des chemins. Quelle que soit l'issue des débats toutefois, c'est bien le vœu de la majorité qui sera appliqué.

Le sort du parc éolien de la Montagne de Tramelan se jouera en effet lors d'une votation communale programmée en septembre 2013.

► En coup de vent

■ Cuvette

Parmi les opposants au parc éolien de la Montagne de Tramelan, Martial Voumard, industriel de la place, craint fortement pour l'attractivité de sa commune. Il veut éviter que Tramelan ne devienne une «cuvette à éoliennes». En effet, les FMB sont d'ores et déjà intéressés par une possible implantation sur l'autre versant du village, au sud, sur le Jeanbrenin.

■ Dédommagés

Les collectivités publiques et les propriétaires fonciers

avec une ou plusieurs éoliennes sur leur terrain seront dédommagés annuellement, selon un pourcentage de la production annuelle (3,5% pour les collectivités publiques et 2,5% pour les propriétaires), avec un minimum de 20 000 fr. pour les collectivités publiques et 15 000 fr. pour les propriétaires.

■ Dédommagés, bis

Dans certains cas, des propriétaires pourraient se retrouver près d'une éolienne, sans pour autant jouir de la manne financière réservée à ceux qui auraient une turbine sur leur terrain. On réfléchit actuellement à un possible dédommagement à

puiser dans les 3,5% dévolus aux collectivités publiques.

■ Avertissement

Roland Schweizer, de l'Association protection habitat et paysage Jura bernois, a relevé les dépréciations immobilières promises aux bâtiments proches d'une éolienne. Il a aussi rappelé que l'entreprise EDF avait été condamnée en France à verser des dédommagements aux propriétaires. Il a enfin assuré que les personnes concernées sur la Montagne de Tramelan se battraient le cas échéant pour faire valoir leurs droits. AB

▷ Réaction

Guy de Watteville, médecin, propriétaire sur la Montagne de Tramelan.

Des engins moches

Oui, je suis opposé à l'implantation d'un parc éolien sur la Montagne de Tramelan. Si le projet se réalisait, je me retrouverais avec trois éoliennes encerclant ma maison, distantes de 500 m, 700 m et 900 m. Quelle que soit la direction du vent, je peux m'attendre à entendre du bruit. Ayant habité en ville, j'ai déjà vécu dans un environnement bruyant. Toutefois, je sais qu'on peut développer une allergie à certains bruits. De quoi devenir fou! Un peu comme le cas de ces personnes qui abhorrent le bruit de la mise en marche de leur frigidaire et qui préfèrent le débrancher plutôt que de devoir le supporter. Autre chose avec les éoliennes, il faut se rendre compte de la mocheté de ces engins. Comment expliquer que le Gouvernement zurichois ou l'Engadine disent non aux éoliennes alors qu'il faut tout accepter chez nous. Enfin, je crains que ma maison subisse une dépréciation de sa valeur immobilière. **AB**

▷ Réaction

Amaud Brahier, chargé de la révision du plan directeur régional des parcs éoliens à l'ARJB.

Pour la transparence

Le mandat confié par le canton de Berne à l'Association régionale Jura-Bienne consiste à définir les périmètres favorables à l'implantation d'éoliennes. Le plan directeur régional des parcs éoliens, avec le classement de la Montagne de Tramelan et de celle de Moutier en sites prioritaires, a été approuvé en 2008. Nous travaillons à sa révision. Il s'agit de trouver une pondération pertinente entre l'intérêt général pour la promotion des énergies renouvelables et l'économie locale, et l'intérêt des riverains et de l'environnement. Nous sommes favorables à l'éolien, dans la mesure où il constitue une composante importante, à l'instar du bois-énergie, pour atteindre des objectifs d'autonomie énergétique dans le Jura bernois. Nous ne négligeons pas pour autant les nuisances pour les habitants. Nous plaidons enfin pour une information transparente, comme c'est le cas à Tramelan, où les citoyens auront le dernier mot en étant appelés aux urnes. **AB**

▷ Réaction

Milly Bregnard, maire socialiste de Tramelan, grande artisanne du parc éolien de la Montagne de Tramelan.

Adepte d'Eole

Je ne peux pas trouver les éoliennes laides. Praticant la voile, je profite souvent du vent sur les lacs. D'ailleurs, la question de la pertinence d'installer un parc éolien ne doit pas se résumer à des considérations esthétiques. Nos paysages ont subi des remodelages à tours de bras. Il suffit de consulter des photos d'archives de notre région pour constater qu'on ne reconnaît plus le paysage d'antan. Les opposants à notre parc éolien le disent par ailleurs très clairement: ils ne sont pas contre les éoliennes, mais contre les éoliennes de la Montagne de Tramelan. Un citoyen est venu me voir pour me dire que nous nous fichions des habitants de la montagne et que si le projet ne se réalise pas, ils passeront pour les fautifs. J'ai plutôt envie de lui dire que si le projet se concrétise, ils deviendront alors des bienfaiteurs. Je ne conteste absolument pas le fait qu'il y aura des nuisances. J'affirme en revanche que nous avons essayé de les minimiser. **AB**



Kirchner

Communes de TRAMELAN & de SAICOURT

Parc éolien de la

Montagne de Tramelan

"Prés de la Montagne - Montbautier"

Plan de Quartier valant Permis de construire (*PQ valant PC*)

Rapport récapitulatif de la Procédure de Participation (*RPP*)

Annexe 4.4.3

IPP - Soirée de présentation publique du 6 juin 2012

Boîte à idées



Kirchner

Est-ce que les éoliennes
seront équipées de lumière
rouge clignotantes ?
Est-ce obligatoire ?
Pourra-t-elles être éteintes ?

Stanislas Brahier
2718 Lajoux

Si le parc se réalise, ⁽⁴⁾
il y aura de sur des
plaintes qui seront
déposées.

Les autorités de Tramelan
ne seront plus en
place.

Qui ~~pourra~~ assumera
la responsabilité de
ces plaintes ?

Claude Brahier
2718 Lajoux

merci de me répondre

Bravo pour cette
soirée si bien préparée
qui n'y a pas (presque)
eu de dépressivité!

Bravo aux 2 maies
pour leur travail et
leur participation!

Merci pour les infor-
mations et les
données!

M. N. K. L.

Comment peut-on stopper ce
projet?

Stanislas Brauker, 2718 LAJOUX



Kirchner